

Annexe F

Prestataire

à

Monsieur Le Maire de

Commune de

Le

Objet : Vérification périodique des Hydrants

Le Règlement Départemental relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie prévoit un contrôle périodique des points d'eau incendie publics et privés. Cette vérification permet de s'assurer qu'ils sont alimentés dans des conditions hydrauliques conformes aux caractéristiques du point d'eau concerné (débit, pression).

Ainsi, je vous propose de retenir la date du

La présence d'un représentant de votre commune est obligatoire accompagné dans la mesure du possible par un représentant du syndicat gestionnaire de votre réseau d'eau dans le cas d'une délégation de compétence. La connaissance du réseau par cet agent permettra d'éviter tout dysfonctionnement généré par le contrôle des hydrants. Je vous demande de me retourner le coupon-réponse ci-joint en précisant les coordonnées de la personne présente et participant aux contrôles. De plus, cette personne sera seule autorisée à la manœuvre des hydrants.

Vous devez donc informer votre syndicat gestionnaire de la date de passage dans votre commune.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugeriez utiles ou modifications éventuelles du planning de contrôles.

signature

**Coupon-réponse à retourner à.....avant la date
prévue de contrôle**

Nom et prénom :

Qualité :

Sera présent au contrôle et manœvrera les points d'eau incendie de la commune de
..... prévu le

Adresse, fax, email

Signature